

**Arrêté du 21 janvier 2013 portant délégation de signature du directeur
de l'école nationale d'administration pénitentiaire
NOR : JUSK1340009A**

Le directeur de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire,

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif,

Vu le décret n° 2000-1328 du 26 décembre 2000 modifié, relatif à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, et notamment son article 11,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics et sa circulaire d'application en date du 3 août 2006,

Vu le décret en date du 7 janvier 2013, portant nomination du directeur de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire,

Vu l'arrêté en date du 9 août 2012 nommant Mme Caroline SAN NICOLAS, directrice de la formation continue de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire à compter du 3 septembre 2012,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à :

Mme Caroline SAN NICOLAS, directrice de la formation continue de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire

Pour signer, de façon permanente, l'ensemble des actes et documents suivants liés à l'activité placée sous sa responsabilité :

- Les actes et pièces relatifs aux déplacements et missions notamment ordres de mission, autorisation d'utiliser le véhicule personnel, états de frais, certificats divers, convocations,
- Les certificats administratifs et attestations diverses,
- les actes de gestion dont demandes d'achats, services faits,

Article 2

En cas de nécessité, Mme Caroline SAN NICOLAS est autorisée à subdéléguer sa signature à M. Thierry GUILBERT, directeur des services pénitentiaires hors classe, adjoint au directeur de la formation continue à l'effet de signer, au nom de la directrice par intérim de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, tous actes, décisions et conventions relevant de la formation continue.

Fait le 21 janvier 2013.

Le directeur de l'Ecole nationale de
l'administration pénitentiaire,

Philippe POTTIER